



Rentrée Août 2018

Inscriptions scolaires 2018-2019

À partir du 12 février 2018

► QUI INSCRIRE ?

- Pour une rentrée en maternelle : Les enfants nés en 2015 (Petite Section) et en 2016 (Toute Petite Section - sous réserve de place disponible)
- Les enfants des familles nouvellement installées sur le territoire de la commune.

► OÙ S'INSCRIRE ?

Vous avez le choix du lieu d'inscription :

► **Direction du Projet Educatif Global (DPEG)**

Service des Inscriptions Scolaires
Développement de la Scolarité
8, Rue Vallon Hoarau

97490 Sainte-Clotilde

(lundi au jeudi de 08h00 à 13h00 vendredi de 08h00 à 11h00)

► **Mairies annexes** selon le lieu de votre résidence
(voir planning au verso) du lundi au jeudi de 08h00 à 14h00

► Complétez le dossier d'inscription :

Téléchargeable sur www.saintdenis.re

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour les enfants entrant au CP, n'oubliez pas de les inscrire aux activités périscolaires (anglais, yoga, sports, théâtre, échecs, patrimoine réunionnais...).

Plus d'infos auprès de la secrétaire scolaire de l'école de votre enfant

INFOS DIRECTION DU PROJET EDUCATIF GLOBAL : 0262 30 86 48



www.saintdenis.re

L'humain, POUR NOUS

C'EST CAPITAL !



HORAIRES DES INSCRIPTIONS À LA D.P.E.G

Du lundi au jeudi de 08h00 à 13h00 et le vendredi de 08h00 à 11h00

► Le planning des inscriptions dans les mairies annexes

► Semaine du 12 au 15 février 2018 de 08h00 à 14h00

Bretagne / Domenjod : Mairie annexe de La Bretagne
Chaudron / Primat : Mail du Chaudron

► Semaine du 19 au 22 février 2018 de 08h00 à 14h00

Bois de Nèfles / Moufia : Mairie annexe Bois-de-Nèfles
Moufia : Mairie annexe du Moufia
Sainte-Clotilde : Mairie annexe de Sainte-Clotilde

► Semaine du 26 février au 1^{er} mars 2018 de 08h00 à 14h00

Montagne 8^{ème} & 15^{ème} / Plaines des Affouches : Mairie annexe Montagne 8^{ème}
Centre Ville / Bas de la Rivière : Hôtel de Ville

► Semaine du 5 au 8 mars 2018 de 08h00 à 14h00

Vauban / Bouvet / Camélias / Montgaillard : Mairie annexe de Montgaillard
Saint-François : Mairie annexe de Saint-François
Brûlé : Mairie annexe du Brûlé
Bellepierre / Source : Mairie annexe de Bellepierre

► QUELS DOCUMENTS PRÉSENTER ? (COPIES + ORIGINAUX)

► POUR LA SCOLARITÉ

- Le livret de famille, à défaut la copie d'acte de naissance avec filiation (ou tutelle)
- Pièce d'identité des responsables légaux
- Justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité ou téléphone (hors portable) datant de moins de 3 mois
- Certificat de radiation (ou un certificat de scolarité pour une pré-inscription) de l'école précédemment fréquentée (obligatoire pour les enfants ayant déjà été scolarisés)

En cas d'hébergement : (attestation à demander au service Développement de la Scolarité)

- L'attestation d'hébergement sur l'honneur dûment remplie et signée + le justificatif de domicile de moins de 3 mois et la pièce d'identité de l'hébergeant
- Document administratif au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant

En cas de divorce ou de séparation :

- Photocopie du dernier jugement de divorce ou de l'ordonnance provisoire du Juge des Affaires Familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant
- En cas de garde alternée : l'attestation sur l'honneur signée des deux parents accordant tout pouvoir de scolarisation de l'enfant précisant l'adresse retenue pour l'inscription

En cas de prise en charge de l'enfant par un tiers (autorisation et délégation parentale) :

- Jugement ou Ordonnance provisoire du juge des Affaires Familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant
- Pièce d'identité de la personne qui prend en charge l'enfant + le justificatif de domicile

► POUR LA CANTINE

- Le dernier avis d'imposition ou non-imposition complet des parents ou tout autre document justifiant de leurs revenus (bulletin de salaires, Assedic, pension...)
- L'attestation de paiement de la CAF, MSA ou autre régime de moins de 3 mois
- L'attestation de prise en charge (Maison Départementale, DPEF, IME...)
- Si facturation partagée : joindre un courrier signé des deux responsables légaux

En cas de paiement de la facturation par prélèvement automatique :

- Le MANDAT DE PRÉLEVEMENT SEPA : à compléter et signer (page 9 du dossier d'inscription)
- Un RIB au format IBAN BIC

INFOS DIRECTION DU PROJET EDUCATIF GLOBAL : 0262 30 86 48



www.saintdenis.re

L'humain, POUR NOUS

C'EST CAPITAL !